

BTSA Viticulture-œnologie



Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein de nombreuses entreprises. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

Admission

Les demandes d'inscription dans une section préparatoire au BTSA, dans un établissement public ou privé d'enseignement agricole, préparant à cette option au titre de la formation initiale ou de l'apprentissage, s'effectue entre le 20 janvier et le 20 mars de chaque année, sur le portail national « Admission Post Bac ». L'adresse Internet de ce site, qui regroupe l'offre de formation de l'enseignement supérieur post-baccalauréat, est la suivante : <http://www.admission-postbac.fr>

Formation

La formation est organisée par modules interdisciplinaires. Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et permettent de développer les compétences professionnelles requises.

Pour ce BTSA, les champs de compétences sont les suivants :

- Pilotage du système d'exploitation ;
- Insertion dans un réseau de partenaires ;
- Management d'équipe ;
- Gestion économique et administrative ;
- Gestion du vignoble ;
- Vinification ;
- Commercialisation.

La formation, pour la voie initiale scolaire, comprend également 12 à 16 semaines de stages, dont 10 prises sur la scolarité.

Architecture de formation du BTSA Viticulture-Oenologie

horaire global sur les 2ans

DOMAINE	MODULE	HORAIRE
Projet personnel de formation et professionnel	M11 – Accompagnement au projet personnel et professionnel	87 heures
DOMAINE COMMUN		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M21 – Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	M22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	M23 – Langue vivante	116 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		24 heures
EPS	M31 – Éducation physique et sportive	87 heures
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données et informatique	M41 – Traitement de données	72,5 heures
	M42 – Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	M51 – Marchés, filières et territoires	58 heures
	M52 – Système vitivinicole et territoire	87 heures
	M53 –Processus viticole	261 heures
	M54 – Processus d'élaboration et de conservation des vins	275.5 heures
	M55 –Qualité, sécurité et environnement : systèmes de management	58 heures
	M56 – L'entreprise vitivinicole	72,5 heures
Mises en situations professionnelles	M61 – Stage(s)	12 à 16 sem.
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		150 heures
Initiative locale	M71 – Module d'initiative locale	87 heures

Total : 1740 heures

Examen

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole option « Agronomie : Productions végétales » repose sur sept épreuves :

- deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients
- et cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation - CCF - ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)

Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite.

L'épreuve professionnelle, E7 : « Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel » :

Cette épreuve est composée de deux situations d'évaluation, elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en Viticulture-œnologie pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à l'option (coefficient 12 au total).

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini :

E2 : S'exprimer, communiquer et comprendre le monde (coefficient 3)

E3 : Communiquer dans une langue étrangère (coefficient 3)

E4 : Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données (coefficient 3)

E5 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 3)

E6 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 6)

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 /20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 calculée sur le total des points établi comme suit :
points de l'ensemble des épreuves

points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne de modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

Taux de réussite à l'examen, Statistiques 2011

candidats présents : 489

reçus : 358

% reçus : 73,2

Établissements (secteur public)

Voie scolaire

11 - LEGTA Carcassonne
route de Saint Hilaire
11000 CARCASSONNE
Tél : 04 68 11 91 19

16 - LEGTA Angoulême
L'Oisellerie
16400 LA COURONNE
Tél : 05 45 67 10 04

21 - LEGTPA Beaune
16 avenue Charles Jaffelin - BP 215
21206 BEAUNE cedex
Tél : 03 80 26 35 80

30 - LEGTPA Nîmes
domaine de Donadille
chemin des canaux
30230 RODILHAN
Tél : 04 66 20 67 67

33 - LEGTA Libourne Montagne
33570 MONTAGNE
Tél : 05 57 55 21 21

33 - LEGTPA Bordeaux Blanquefort
84 avenue du Général De Gaulle
33290 BLANQUEFORT
Tél : 05 56 35 56 35

34 - LEGTA de l'Hérault
3224 route de Mende
34093 MONTPELLIER cedex 5
Tél : 04 67 63 89 89

37 - LEGTA Tours Fondettes
la plaine
37230 FONDETTES
Tél : 02 47 42 01 06

51 - LEGTPA Avize
51190 AVIZE
Tél : 03 26 57 50 42

68 - LEGTPA de Rouffach
8 aux remparts
68250 ROUFFACH
Tél : 03 89 78 73 00

71 - LEGTA Mâcon Davayé
Lycée Enseignement Général
Technologique Agricole
de Mâcon-Davayé
71960 DAVAYE
Tél : 03 85 33 56 00

84 - LEGTA Avignon
site Agroparc - BP 1208
84911 AVIGNON cedex 9
Tél : 04 90 13 43 13

Apprentissage

10 - Site de Saint Pouange du CFA de l'Aube
route de Viélaïnes
10120 ST POUANGE
Tél : 03 25 41 64 20

21 - CFA Beaune
16 avenue Charles Jaffelin
BP 10215
21206 BEAUNE cedex
Tél : 03 80 22 24 47

24 - Antenne de Monbazillac du CFA de la Dordogne
domaine de la Brie
24240 MONBAZILLAC
Tél : 05 53 58 33 91

32 - Antenne de Riscle du CFPPA du Gers
14 place du Foirail
32400 RISCLE
Tél : 05 62 66 54 64

33 - Antenne de La Tour Blanche du CFA de la Gironde
33210 BOMMES
Tél : 05 57 98 02 70

34 - Site de Montpellier du CFA de l'Hérault
921 avenue d'Agropolis
34093 MONTPELLIER cedex 5
Tél : 04 67 60 97 85

39 - Site de Montmorot du CFA du Jura
614 avenue Edgar Faure
39570 MONTMOROT
Tél : 03 84 87 20 03

49 - Site de Montreuil Bellay du CFA du Maine et Loire
route de Méron - BP 7
49260 MONTREUIL BELLAY
Tél : 02 41 40 19 28

68 - CFA du Haut Rhin à Rouffach
8 aux remparts
68250 ROUFFACH
Tél : 03 89 78 73 04

69 - LPA Belleville
Bel Air
Saint Jean d'Ardières
69220 BELLEVILLE
Tél : 04 74 66 45 97

83 - Antenne de Hyères du CFA d'Antibes
32 chemin Saint Lazare
CEDEX
83408 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 55 64

84 - Antenne d'Orange du CFA de Carpentras
2260 route du Grès
84100 ORANGE
Tél : 04 90 51 48 00

Formation continue

21 - CFPPA de Beaune
8 avenue du Parc
21206 BEAUNE
Tél : 03 80 24 79 95

24 - Site de Périgueux du CFPPA de la Dordogne
avenue Winston Churchill - BP 38
24660 COULOUNIEUX CHAMIERES
Tél : 05 53 02 61 30

33 - Site de Blanquefort du CFPPA de la Gironde
84 avenue du Général de Gaulle
33290 BLANQUEFORT
Tél : 05 56 35 61 10

47 - Site de Ste Livrade du CFPPA du Lot et Garonne
47110 STE LIVRADE SUR LOT
Tél : 05 53 40 47 40

51 - CFPPA Avize
51190 AVIZE
Tél : 03 26 57 97 49

64 - Site Montardon du CFPPA des Pyrénées Atlantiques
route de Pau
64121 MONTARDON
Tél : 05 59 33 15 20

68 - CFPPA du Haut Rhin à Rouffach
8 aux remparts
68250 ROUFFACH
Tél : 03 89 78 73 07

71 - CFPPA Mâcon Davayé
Lycée Enseignement Général
Technologique Agricole
de Mâcon-Davayé
71960 DAVAYE
Tél : 03 85 35 83 33
(Formation en 1 an)

Pour les établissements du secteur privé, consulter le portail Internet de l'enseignement agricole

www.portea.fr

Après le BTSA

Le BTSA atteste d'une qualification professionnelle. Son objectif est l'insertion professionnelle.

Profil d'emploi : le technicien supérieur en viticulture-œnologie peut être :

- Responsable de culture, il assure des fonctions de production : obtention des plants, plantation d'une vigne et conduite du vignoble : protection de la vigne, récolte des raisins de cuve ou de table, contrôle de la qualité ;
- Responsable de chais ou de cave, il assure des fonctions de transformation : vinification et élevage des vins, mise en bouteilles, transport... Il réceptionne les produits à transformer en tirant parti des qualités du terroir et des cépages, afin de produire la meilleure qualité possible. Il lui faut également gérer le matériel et les équipements. Dans certaines situations, il peut cumuler l'ensemble de ces activités.
- Commercial, il assume aussi des fonctions de gestion et de commercialisation, notamment s'il est régisseur d'une entreprise ;
- Exploitant, Il est à la fois producteur, transformateur, commercial et responsable du pilotage et de la conduite de l'entreprise, une situation généralement qualifiée de complexe mais aussi reconnue comme difficile.

Cependant, la poursuite d'études est de plus en plus recherchée. Le titulaire du BTSA peut :

- préparer une licence professionnelle (dossier à retirer à l'Université) ;
- préparer un certificat de spécialisation (par apprentissage), exemples :
 - responsable technico-commercial en vins et produits dérivés, orientation commerce
 - responsable technico-commercial en vins et produits dérivés, orientation produit
 - technicien animateur qualité en entreprise vitivinicole ;
- préparer un second BTSA en un an, pour acquérir une compétence complémentaire : dans ce cas, les dossiers de candidatures sont à retirer auprès de l'établissement choisi ;
- entrer sur concours dans un établissement d'enseignement supérieur agricole (écoles d'ingénieurs, écoles du paysage), après une année de classe préparatoire post BTSA-BTS-DUT ;
- entrer sur dossier dans les établissements d'enseignement supérieur agricole privés ou à Agrocampus Ouest.

Pour toute autre information :

- www.agriculture.gouv.fr
- www.chlorofil.fr rubrique Enseignement supérieur et recherche
- www.portea.fr pour la liste des SRFD, des établissements par département, des établissements assurant ce BTSA.
- les publications de l'ONISEP sont consultables au centre d'information et d'orientation (CIO) ou sur le site www.onisep.fr
- les documents CIDJ (www.cidj.com)